



Atelier technique régional méditerranéen combinant :
**RE-9-REG : Aires côtières et marines protégées sans plastique
à usage unique (PUU)**
**RE-10-REG : Renforcer les entreprises responsables liées au
tourisme et aux loisirs dans les zones côtières**
**HE-5-REG : Renforcer l'interface science/politique dans la
région grâce à la science citoyenne**

Note conceptuelle (NC)

Février 2024

Table des matières

1. INTRODUCTION: LE PROJET WES	4
2. HISTORIQUE ET CONTEXTE DE L'ATELIER TECHNIQUE RÉGIONAL	4
3. OBJECTIFS, APPROCHE ET RÉSULTATS ATTENDUS	7
4. GROUPE CIBLE DE L'ATELIER TECHNIQUE RÉGIONAL.....	8
5. CALENDRIER ET LOGISTIQUE.....	9

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ :

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du projet WES et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



ACRONYMES

AMP	Aires marines protégées
ASPIM	Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne
IEV	Instrument européen de voisinage
NC	Note conceptuelle
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisations non gouvernementales
OSC	Organisations de la société civile
PNUE/PAM	Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement
PP	Pays Partenaires
PUU	Plastiques à usage unique
RB	Réserves de biosphère
UE	Union européenne
UpM	Union pour la Méditerranée
WES	Water and Environment Support (Soutien à l'eau et à l'environnement)

1. INTRODUCTION: LE PROJET WES

Le projet « Appui dans les domaines de l'eau et de l'environnement (WES) dans le voisinage Sud de l'instrument européen de voisinage (IEV) » est un projet d'appui technique régional financé par l'Instrument Européen de Voisinage (IEV Sud). WES est axé sur la protection de l'environnement et l'amélioration de la gestion des ressources en eau, rares dans la région méditerranéenne. WES vise principalement à résoudre les problèmes liés à la prévention de la pollution et à l'utilisation rationnelle de l'eau.

WES s'appuie sur de précédents projets régionaux similaires financés par l'Union européenne (Horizon 2020 CB/MEP, SWIM I et II, SWIM-Horizon 2020 SM) et s'efforce de créer un environnement favorable et d'accroître la capacité de toutes les parties prenantes dans les pays partenaires (PP).

2. HISTORIQUE ET CONTEXTE DE L'ATELIER TECHNIQUE RÉGIONAL

Il est largement admis que la mer Méditerranée est l'une des mers les plus touchées par les déchets marins dans le monde entier (UNEP/MAP, 2015). Les déchets marins se trouvent sur les rivages, flottent dans la colonne d'eau ou se déposent sur le fond marin. **En Méditerranée, les plastiques sont les types de déchets marins les plus courants, représentant environ 80 à 90 % des éléments trouvés, la majorité des éléments dans les zones étudiées provenant du tourisme et des activités récréatives**, suivis de la pêche et de l'aquaculture. Les plastiques à usage unique (PUU) contribuent largement à la pollution plastique marine.

Même dans les environnements vierges de la Méditerranée, tels que les aires côtières et marines protégées (AMP) et les zones désignées telles que les réserves de biosphère (RB), la pollution marine par les plastiques s'accumule, menaçant les habitats et les espèces et inhibant le développement durable. Les impacts varient de l'enchevêtrement et de l'ingestion à la bioaccumulation et à la bioamplification des substances toxiques rejetées par les déchets, en passant par la facilitation de l'introduction d'espèces envahissantes, les dommages aux habitats benthiques, etc. Les gestionnaires d'aires protégées sont à l'avant-garde de ce problème, mais malheureusement, ils manquent souvent des outils, des connaissances et des ressources nécessaires pour y faire face efficacement. En conséquence, la réalisation des objectifs de conservation fixés et le développement durable sont entravés.

Les causes profondes des déchets marins et des PUU en Méditerranée sont les mêmes que partout ailleurs dans le monde : la combinaison complexe de modes de production et de consommation non durables, l'ignorance et/ou le comportement irresponsable des individus et des secteurs économiques, le manque de cadres politiques et législatifs adéquats et la mauvaise mise en œuvre et application des cadres existants, les faibles pratiques de gestion des déchets solides et les idées fausses liées aux solutions possibles, la compréhension fragmentée du problème en raison du manque de données adaptées et d'un suivi et d'une collecte de données inadéquats, également en raison du manque de personnel compétent dans les administrations publiques.

Au cours des dernières années, des progrès considérables ont été réalisés en Méditerranée pour combler les lacunes en matière de connaissances sur les déchets marins grâce à des programmes harmonisés de surveillance des déchets marins dans le cadre de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'UE (Descripteur 10 – Déchets marins) et de l'approche écosystémique du PNUE/PAM (Objectif

écologique 10 – Déchets marins) ; cependant, les informations sur les déchets marins sont encore assez limitées. Cela est particulièrement vrai pour les zones côtières et marines protégées de la Méditerranée et autres zones désignées (c'est-à-dire les ASPIM, les RB, etc.) où très peu d'efforts systématiques ont été menés pour collecter des données sur les quantités, la répartition, la composition et les sources de pollution plastique marine.

Les pratiques durables dans le tourisme côtier et les activités récréatives sont essentielles pour passer d'une économie linéaire à une économie circulaire et progresser vers une région méditerranéenne sans PUU comme vision commune de notre avenir. **Aujourd'hui, l'utilisation intensive des PUU par l'industrie, associée à la proximité des zones côtières, contribue aux grandes quantités de déchets plastiques qui finissent dans la mer et sur les plages.**

Il est essentiel de favoriser la collaboration avec les opérateurs touristiques, les entreprises, les prestataires d'activités récréatives ainsi qu'avec les autorités locales, afin d'encourager **les pratiques durables dans le tourisme et les activités récréatives**, en particulier à l'intérieur ou à proximité des zones côtières protégées. En travaillant ensemble, un effort collectif peut être fait pour promouvoir et soutenir des pratiques durables qui réduisent efficacement l'utilisation des PUU, et minimisent ainsi la production de déchets qui pourraient finir sous forme de déchets marins. Ceci peut être réalisé en encourageant l'utilisation de produits avec moins d'emballage et en promouvant l'adoption de produits réutilisables ou présentant des caractéristiques écologiques. Les interdictions ou taxes ciblant les plastiques à usage unique, mises en œuvre ou prévues dans un nombre croissant de pays méditerranéens, peuvent également être des mesures efficaces pour réduire l'offre et la demande de PUU. De plus, il est important d'informer et de sensibiliser les gestionnaires des AMP et les visiteurs sur l'importance d'une élimination appropriée des déchets et de fournir des installations de gestion des déchets pratiques et accessibles dans toutes les destinations touristiques. Les initiatives collaboratives peuvent inclure l'élaboration de lignes directrices et de codes de conduite pour les opérateurs touristiques et les prestataires d'activités qui donnent la priorité aux pratiques durables.

Le rôle de la science citoyenne/participative

La science citoyenne ou participative est une recherche menée par des bénévoles, comprenant à la fois des enfants et des adultes. Toute personne peut devenir volontaire scientifique, quel que soit son bagage de connaissances. De nos jours, la prise de décision doit s'appuyer sur des informations fiables provenant de diverses sources, notamment la recherche scientifique, les connaissances autochtones et locales, la recherche participative et communautaire, etc. Cependant, le manque de données fiables pose un sérieux problème pour l'élaboration des politiques, qui doit s'appuyer sur des données et des statistiques. La science participative peut contribuer à la collecte de données fiables sur les vulnérabilités, les facteurs, les tendances et les changements dans de nombreux domaines clés liés aux objectifs de développement durable (ODD). Il est donc essentiel de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives de science participative scientifiquement solides et d'encourager tous les membres de la communauté à s'impliquer activement dans la recherche scientifique.

Les lacunes en matière de données concernant les déchets marins, la pollution plastique et les PUU sont toujours répandues dans le monde entier, y compris en Méditerranée. L'évolution vers l'implication de bénévoles peu formés dans la recherche scientifique prend de l'ampleur, en particulier dans les domaines de la conservation et de la gestion de l'environnement.

Impliquer des bénévoles dans la recherche présente de nombreux avantages, notamment l'accélération de la collecte de données et la possibilité d'une surveillance à long terme dans les zones reculées (par exemple les zones protégées). En particulier, lorsqu'il s'agit de combler les lacunes des connaissances sur les PUU, la science participative bien organisée (et encadrée) peut être un moyen rentable de rassembler les preuves requises et d'identifier les problèmes émergents, aidant les autorités publiques, les gestionnaires et l'industrie du tourisme côtier à améliorer l'efficacité avec moins de charge administrative. Cependant, le lancement d'un projet de science citoyenne ou participative peut être intimidant, avec des participants à former, des obstacles financiers à surmonter et des outils à introduire ou à développer.

Les résultats des interventions scientifiques communautaires sont utiles dans la recherche, et peuvent également servir de moyen de sensibilisation de la communauté, ainsi que de soutien social à certaines mesures.

Dans ce document, une distinction est faite entre science citoyenne et science participative. Même s'il n'existe pas de définition internationalement acceptée de la science citoyenne, le terme fait principalement référence à l'implication de bénévoles non professionnels dans le processus scientifique, généralement dans la collecte de données, mais également dans d'autres phases du processus scientifique, telles que l'interprétation des données, la définition des problèmes ou la diffusion des résultats (Bonney et al., 2009 ; Haklay, 2015).

La science participative semble être un terme plus inclusif qui fait référence à la recherche menée en partenariat entre des experts formés et des membres d'une « communauté » ou d'organisations de la société civile (OSC), y compris des organisations non gouvernementales (ONG) (Gall et al., 2009). Les ONG environnementales sont dans de nombreux cas des groupes de professionnels dotés de solides compétences en matière de recherche environnementale et dédiés à la production de recherches et de données précises et à jour sur les problèmes environnementaux les plus urgents. En fait, l'un des rôles les plus importants que les ONG peuvent jouer dans la gouvernance environnementale mondiale est de fournir des informations à jour sur des questions cruciales et les gouvernements se tournent souvent vers les ONG pour combler les lacunes de la recherche qui font obstacle à une prise de décision efficace (Gemmill et Bamidele-Izu, 2002).

Dans ce document, les termes sont utilisés comme presque synonymes, mais lors de l'atelier technique la distinction sera claire.

Cette activité régionale du WES combine, rapproche et intègre trois de ses ateliers techniques régionaux inclus dans le plan de travail du projet WES :

- RE-9-REG : sur les aires côtières et marines protégées sans plastique à usage unique (PUU)
- RE-10-REG : sur le renforcement des entreprises responsables liées au tourisme et aux loisirs dans les zones côtières
- HE-5-REG : sur le renforcement de l'interface science/politique dans la région grâce à la science citoyenne

3. OBJECTIFS, APPROCHE ET RÉSULTATS ATTENDUS

3.1 OBJECTIFS

L'objectif général de cet atelier technique régional est de **renforcer les capacités des pays partenaires du projet WES afin d'atteindre des zones côtières et marines protégées sans PUU, ainsi que de renforcer les activités touristiques et récréatives responsables dans les zones côtières et enfin renforcer l'interface science-politique-pratique grâce à la recherche communautaire.**

En d'autres termes, le but est de fournir une assistance technique et de renforcer les capacités des pays partenaires du projet WES à gérer efficacement les plastiques à usage unique (PUU) dans et autour des zones côtières et marines protégées, en mettant l'accent sur le rôle du secteur du tourisme et des loisirs, et en améliorant les mesures et les actions pour lutter contre les PUU en mettant en œuvre des interventions scientifiques citoyennes et participatives.

3.2 APPROCHE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

Avec cette activité régionale de WES, les secteurs du tourisme et des loisirs, en termes de gestion des PUU, seront abordés. Dans le même temps, les interventions de recherche communautaire commencent à peine à être appliquées dans les pays partenaires de WES, c'est pourquoi l'activité intègre un soutien à la conception et à la mise en œuvre d'interventions scientifiques participatives. De telles interventions encouragent tous les membres de la communauté à s'impliquer dans la résolution du défi des PUU en générant des données adaptées afin de caractériser le problème des PUU, d'identifier des mesures/actions sur mesure et d'évaluer l'efficacité des mesures appliquées.

Il est donc prévu que l'atelier technique soit structuré en **6 modules principaux** se déroulant sur quatre jours avec des présentations et des présentations d'études de cas, des séances de groupes de travail, des exercices interactifs, etc. Visites de sites à proximité peuvent être intégrées à l'ordre du jour. Les modules de l'atelier technique régional s'appuieront sur le travail préparatoire mené par les experts du WES avant l'atelier. En fait, les experts du WES prépareront et diffuseront avant l'atelier un **questionnaire** en anglais et en français qui aidera à définir l'orientation de l'atelier régional et les besoins potentiels en mentorat pour la phase après l'atelier. Plus précisément, les résultats du questionnaire faciliteront (ou confirmeront) l'identification :

- du niveau de compréhension des participants,
- de toute activité pertinente en cours dans les pays partenaires du WES,
- des aspects prioritaires pour le développement des modules de l'atelier technique et les types de cas à inclure.

De plus, les experts du WES prépareront avant l'atelier technique une première ébauche d'un **document de référence/d'orientation** qui comprendra :

- des ressources utiles pertinentes pour tous les thèmes de l'activité, principalement basées sur les résultats de récents projets financés par l'UE et/ou labellisés UpM,
- des directives opérationnelles et des études de cas couvrant l'ensemble des thématiques de l'activité régionale (gestion des PUU dans les aires côtières et marines protégées),

- des politiques et pratiques de tourisme et de loisirs durables qui minimisent ou éliminent l'utilisation des PUU,
- la présentation d'alternatives durables aux PUU,
- la manière dont la science participative a été ou peut être utilisée pour améliorer les connaissances sur la problématique liée aux PUU, les mesures nécessaires et la performance des mesures appliquées,
- etc.

De plus, en synergie avec d'autres initiatives et projets en cours dans la région (principalement financés par l'UE et/ou labellisés UpM), les modules s'appuieront sur des résultats et des études de cas, et des intervenants invités seront intégrés à l'ordre du jour pour présenter des exemples et leçons apprises de l'UE et de la Méditerranée.

Un « test » avant et après l'atelier technique sera effectué au début de l'atelier, et puis à la fin, pour évaluer l'impact de l'atelier sur les connaissances acquises sur place.

L'atelier technique régional capitalisera également sur les résultats d'autres activités régionales et nationales du WES sur la gestion des déchets plastiques, la réduction des PUU, les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et la surveillance et la gestion des déchets marins (pour en savoir plus, visitez www.wes-med.eu).

3.3 RÉSULTATS ATTENDUS

En participant à cet atelier technique régional, les participants :

- renforceront leurs capacités à gérer efficacement les plastiques à usage unique (PUU) dans et autour des zones protégées côtières et marines
- acquerront des connaissances approfondies sur le secteur du tourisme et des loisirs en termes de gestion des PUU
- découvriront les différents moyens de renforcer les entreprises liées au tourisme et aux loisirs durables dans les zones côtières ainsi que les pratiques qui minimisent ou éliminent l'utilisation des PUU
- apprendront comment renforcer l'interface science-politique-pratique dans la région grâce à la science citoyenne/participative
- apprendront la conception et la mise en œuvre d'interventions de la science participative
- seront encouragés à s'impliquer pour relever le défi des PUU
- renforceront un réseau régional de parties prenantes de la Méditerranée traitant des thématiques de l'atelier technique régional.

4. GROUPE CIBLE DE L'ATELIER TECHNIQUE RÉGIONAL

Concernant le groupe cible, cet atelier technique régional combiné du projet WES est conçu pour les décideurs politiques liés à la gestion des plastiques, aux zones côtières protégées/spécialement désignées

et au tourisme durable, ainsi que pour les ONG travaillant dans les mêmes domaines qui également gèrent ou prévoient de gérer des interventions de recherche communautaires pertinentes.

Plus précisément, le groupe cible comprend :

- De chacun des pays partenaires participants du WES :
 - 1 responsable politique chargé des aires côtières et marines protégées
 - 1 responsable politique travaillant sur le tourisme durable ou dans une autorité côtière locale
 - 1 responsable politique du Ministère de l'Eau travaillant sur les aires protégées ou le secteur du tourisme
 - 2 ONG compétentes ou gestionnaires d'aires côtières ou marines protégées
- 2 ONG compétentes d'Albanie et de Turquie (en raison de leur littoral considérable).

Les participants viendront d'Algérie, d'Égypte, de Jordanie, du Liban, du Maroc, de Palestine, de Tunisie, d'Albanie et de Turquie.

5. CALENDRIER ET LOGISTIQUE

L'atelier technique régional se déroulera en présentiel pendant **4 jours du 9 au 12 juillet 2024, à Thessalonique, en Grèce**. Les dates de voyage seront les 8 et 13 juillet 2024.

Les demandes de visa auprès de l'ambassade de Grèce pour les participants qui n'ont pas de visa Schengen valide devront être soumises tôt à l'avance (au moins 2 mois avant l'atelier) pour permettre la délivrance de leur visa dans les délais. Des lettres de soutien seront fournies par le projet WES.

Les **langues de travail de l'atelier technique** seront **l'anglais et le français** avec interprétation simultanée. Les participants doivent avoir une bonne compréhension des deux ou de l'une des deux langues afin de pouvoir suivre l'atelier technique.

Des informations complémentaires sur l'atelier technique (lien pour l'inscription en ligne des participants, agenda détaillé, matériel de soutien, etc.) seront envoyés directement aux participants agréés par l'équipe WES.